MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11 / 06 / 2024
Dossier complet le : 11 / 06 / 2024
N° d'enregistrement : F09324P0205

1 Intitulé du projet

défrichement au beausset 83330 pour la re mise en culture de terre et pour l'implantation d'oliviers et d'arbres fruitiers dans la continuité d'un domaine viticole existant.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
SAS LA FONT DES PERES

Raison sociale
SAS LA FONT DES PERES

N° SIRET
5 0 8 2 3 8 1 5 1 0 0 0 2 3

Type de société (SA, SCI...)
SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
CHAUVIN

Prénom(s)
PHILIPPE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. a) Défrichements soumis à autorisation article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, sur une superficie de + 0.5 hectares	Défrichement de 0.454Ha dans un massif forestier de plus de 4ha sur la commune du beausset 83330.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de parcelles boisées au beausset 83330 anciennement cultivées AH224 AH225 et AH226, ces parcelles sont contiguës à des parcelles de vignes existantes dont le domaine est déjà propriétaire.
L'objectif étant d'étendre nos parcelles afin d'implanter des oliviers et des arbres fruitiers pour augmenter notre production au sein de notre domaine viticole et pouvoir produire une quantité supérieure d'huile d'olive et de fruits pour notre restaurant ferme auberge.
Il faut noter que nous allons procéder à une nouvelle demande concernant les parcelles C422 C429 ET C430 puis, dans un second temps, pour la parcelle AH351 quand le PLU du Beausset sera entériné et que ces parcelles passeront de EBC a Agricole.

4.2 Objectifs du projet

le projet consiste en la re mise en culture de parcelles au beausset.
Le maître d'ouvrage est aujourd'hui un domaine viticole qui souhaite augmenter sa surface de production oléicole et fruitières.
Le domaine envisage donc cette implantation sur les parcelles AH224 AH225 et AH226 dont il est locataire et sur lesquelles nous avons l'accord de la propriétaire.
Nous avons besoin d'augmenter nos surfaces de production à fin de pouvoir répondre à la demande de nos clients au niveau volume d'huile d'olive et de fruit dont nous vendons une majeure partie de la production sur place grâce a notre restaurant ferme auberge.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

1 défrichement des parcelles AH224 AH225 ET AH226 hors période de reproduction de la faune(travaux à réaliser préférentiellement d'octobre a mars)
-coupe des arbres
-évacuation du bois et valorisation par le forestier en charge du défrichement
-broyage sur place des branchages
-dessouchage
-decompactage du sol
-broyage des souches
-repos du sol
-implantation d'oliviers et d'arbres fruitiers

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A la suite de l'implantation, les cultures seront menées en agriculture biologique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

le projet sera soumis a :
Une demande d'autorisation de défrichement pour mise en culture.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
défrichement des parcelles : AH224=0.0011HA; AH225=0.32095HA; AH226=0.1320HA	SURFACES EN HA défrichement total 0.454ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1306 Voie : chemin de pontillaou

Lieu-dit :

Localité : le beausset

Code postal : 8 3 3 3 0 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0 5 ° 8 2 ' 1 2 " 5 Lat. : 4 3 ° 1 7 ' 6 3 " 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

ZONE A pour AH224 AH225 AH226

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	la ZNIEFF la plus proche est le plateau basaltique d'evenos et le gros cerveau/croupatier , c'est une ZNIEFF de type 2 et elle se situe a environ 2km a vol d'oiseau des parcelles AH224 AH225 AH226
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	la zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est l'ancienne carrière d'evenos elle se situe a 3km a vol d'oiseau des parcelles AH224 AH225 et AH226 .
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	le beausset n'est pas une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☑	☐	les parcelles se situent dans le parc naturel régional de la sainte baume.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	les parcelles se situent a environ 1.5 km a vol d'oiseau d'un monument historique qui est la chapelle du beausset vieux (notre dame de Beauvoir)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	les parcelles sont situées sur des restanques
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	PPRN sur la ville du beausset
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	révision en cours en 2023
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Le site Natura 2000 le plus proche se situe a 2km a vol d'oiseau c'est le mont Faron, mont Caume et la Forêt domaniales des Morières.
D'un site classé ?	☐	☑	le site classé le plus proche est le GRES D'EVENOS à environ 2km a vol d'oiseau

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	irrigation au goutte à goutte. irrigation maîtrisée. prélèvement sur le réseau du canal de Provence qui est déjà présent sur les parcelles limitrophes.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	les tronc d'arbres (pin essentiellement) seront évacués par un forestier pour être revalorisés en bois de chauffage ou autres.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	le broyage des branches permettra un apport d'humus bénéfique a l'implantation future.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	les besoins sont minime,les oliviers sont des végétaux qui ont une très bonne implantation dans la région. Leur besoin hygrométrique sont peu important. L'eau du canal de Provence étant déjà présente sur la parcelle, l'irrigation en goutte en goutte sera maîtrisé.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	l'ensemble des parcelles sont entourés de bois et de vignes, les parcelles étaient anciennement cultivées puis abandonnées en forêt, il s'agit ici d'une remise en culture.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	le projet engendre la suppression d'une pinède de pin ou profit d'une mise en culture (espace agricole). les parcelles sont classées aujourd'hui en agricole il s'agit d'anciennes parcelles agricoles abandonnées et colonisées par la pinède.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	parcelles situées en dehors de toute zone inondable. risque incendie important actuellement. La mise en culture fera office de coupe feu naturel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	seule la phase du chantier (abbatage, broyage etc...) sera bruyante. Une fois en culture le bruit sera limité au passage de tracteur qui est déjà présent sur les parcelles limitrophes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	pas de nécessité d'éclairage sur les parcelles
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	pas de déchets car le déboisement sera effectué par un forestier professionnel. les branchages seront broyés sur places afin de produire de l'humus les arbres seront évacués et revalorisés en bois de chauffage ou papeterie.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	des maisons sont présentes aux alentours. L'implantation d'oliviers et d'arbres fruitiers ferait un pare feu naturel et donc une protection.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	mise en culture : oleiculture arbres fruitiers

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

défrichement réalisé si possible en dehors des périodes de reproduction de la faune sauvage et en dehors de période à risque incendie fort.
Interdiction de tout feu sur le chantier.
entretien des abords de la colline restante.
parcelles déjà en restanque (pierriers favorable au reptiles) e
adaptation de la plantation aux courbes de niveau.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CHAUVIN

Prénom PHILIPPE

Qualité du signataire DIRECTEUR GENERAL

À LE BEAUSSET

Fait le 10/06/2024

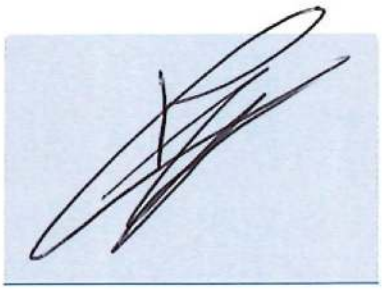

Signature du (des) demandeur(s)